



FICHE D'INSCRIPTION JUDO CLUB PLOUGASNOU 2023 / 2024



Etat civil de l'adhérent

Nom.....	Prénom.....	Garçon <input type="checkbox"/>	Fille <input type="checkbox"/>
Numéro de licence			
Date de Naissance/...../..... à			
Adresse.....		code postal.....	
Ville.....		Tel.....	
Mail :		Grade.....	

Autorisation parentale

Nom	Prénom	Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Situation familiale marié(e) <input type="checkbox"/> concubinage <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> veuf (ve) <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/>				
Email		Tél. domicile		
Tel Bureau.....		Portable		
<input type="checkbox"/> Autorise mon enfant à participer à toutes les activités du club, à être transporté dans des véhicules utilisés pour ces activités. (Rappel : votre enfant n'est plus sous la surveillance et la responsabilité des professeurs dès la fin horaire du cours ou des animations)				
<input type="checkbox"/> Autorise	} le club a utiliser les photos, tout image de mon enfant en vue d'une utilisation publicitaire et/ou informative du club.			
<input type="checkbox"/> N'autorise pas				
<input type="checkbox"/> Autorise le professeur du cour, sous l'avis médical, à prendre le cas échéant (dans la mesure où les parents ne sont pas joignables) toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de mon enfant et m'engage à payer les frais m'incombant, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuelle, non remboursés par la sécurité sociale. .				
<input type="checkbox"/> Je m'engage à prendre ma licence sur le site de la FFJDA avec toutes les décisions personnelles qui en découlent.				
<input type="checkbox"/> Je m'engage à respecter le règlement intérieur du club ainsi que les statuts qui le régissent.				
<i>La fourniture d'un certificat médicale est obligatoire pour les majeurs, pour monter sur le tatami. L'inscription est annuelle, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon en cours de saison ou d'arrêt des cours pour des raisons indépendantes du club.</i>				
L'assurance responsabilité civile du club et de la Fédération Française de judo couvre chaque participant pour les dommages corporels et matériels en cas de faute du club ou licencié de la FFJDA, pour les missions décrites dans leurs statuts respectifs. Par contre, SACHEZ, QUE TOUTAUTRES DOMMAGES CORPORELS ET MATERIELS n'engagent pas la responsabilité du club, c'est votre assurance qui assure le recouvrement des dommages, l'assurance club ou fédérale ne font que les compléments si besoin (exemple : blessure lors d'entraînement).				
Je soussigné(e), Responsable légal de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche.				
Le à		Signature		
		<div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div>		